

PROCES-VERBAL

de la séance du 30 mai 2022, 19h00, à la Salle du Conseil, Vevey

Présidente :	Mme Willommet	Laurie
Présent-e-s :	Mme Berrocal	Sabrina
	M. Calhas	Ruben
	Mme Diaz	Tania
	Mme Fawer	Manon
	Mme Ferrari	Patricia
	Mme Focking	Delphine
	M. Groslimond	Valentin
	M. Jouhaud	Pierre-Olivier
	M. Méry	Edouard
	Mme Rivier	Delphine
	Mme Roy	Nathalie
	Mme Saille Roller	Bénédicte
	Mme Schaeli	Ochelio
	Mme Simonin	Anne-Francine
	M. Stergiou	Grégory
	M. Waser	Jonathan
	Mme Wider-Nicoulaz	Myriam
Excusé-e-s :	M. Bonafonte	Bruno
	M. Christen	Jérôme
	M. Dragone	Umberto
	Mme Meylan	Sarah
	Mme Parrennes	Evi
	Mme Römer	Karine
Absent-e-s :	---	

Ordre du jour

1. Liste de présence

Mme Willommet ouvre la séance et remercie les membres de signer la liste de présence. Elle souhaite la bienvenue à Mme Juliette Singer, Présidente du Conseil des élèves 9-11S, et à M. Jonas Pasche, Responsable du projet LIFT.

2. Validation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté sans modification.

3. Validation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2022

Le procès-verbal est accepté sans modification.

4. Retour sur les rencontres

Mme Willommet donne la parole à Mme Juliette Singer qui se présente brièvement. Elle a d'abord été déléguée de classe durant 2 ans puis de Présidente durant sa dernière année scolaire.

Mme Singer indique qu'elle souhaiterait que certains projets initiés il y a fort longtemps aboutissent plus rapidement.

Il lui paraît très important que les élèves de Kratzer puissent avoir un espace pour manger les midis en particulier durant l'hiver. Les élèves sont obligés de pique-niquer devant leurs classes. Elle relève également la demande relative à la mise en place de distributeurs de serviettes hygiéniques. Elle souligne que la qualité du Wi-Fi est meilleure cette année dans les collèges de Kratzer et Bleu et précise que l'année dernière les élèves devaient faire des partages de connexion depuis leurs téléphones avec les ordinateurs scolaires. Les élèves souhaiteraient que les horaires de présence de l'infirmière soient élargis. Ils demandent également le réglage du volume de la sonnerie (trop faible à certains endroits de la cour, par exemple à proximité du panier de basket). Mme Singer n'a pas de cours dans le collège Bleu mais ses camarades ont signalé des dégâts dans les toilettes. Mme Willommet indique que ces réparations seront faites rapidement car cela ne peut attendre les travaux prévus lors de la rénovation complète du bâtiment.

Mme Fawer revient sur les points précités et confirme que la salle de théâtre sera mise à disposition à midi durant la période hivernale comme cela était le cas déjà l'an dernier. Mme Saille indique qu'il y a deux bancs à disposition. Mme Singer estime que ce n'est pas suffisant. Mme Saille est d'accord. Il faudra selon elle mettre des tables ainsi que des chaises à disposition et prévoir éventuellement une surveillance.

Concernant la précarité menstruelle, Mme Fawer informe que 7 distributeurs de tampons et de serviettes hygiéniques seront installés pour la rentrée scolaire dans les collèges Bleu et Kratzer. Elle a pris bonne note de la demande relative à l'installation d'horloges dans chaque classe. Elle communique que le fonctionnement et la portée du Wi-Fi seront vérifiés par le Service informatique de la Ville dans le cadre du projet d'éducation numérique qui comprend l'installation d'environ 27 écrans durant l'été 2022. Elle rappelle que la présence de l'infirmière est de la compétence du Canton mais elle confirme cependant que cette requête légitime sera relayée.

Mme Fawer informe qu'une demande sera transmise au Service des bâtiments concernant le réglage des sonneries. Cependant, elle précise qu'il faut trouver un compromis car si le volume est trop fort, ce sont les voisins qui se plaindront. Tous les points précités ont été répertoriés dans le tableau de suivi des demandes des élèves. Le Secteur éducation se coordonnera avec les différents services de la Ville pour que ces demandes soient traitées.

Concernant la mise à disposition de distributeurs uniquement pour les 9-10-11S, Mme Focking suggère d'élargir la distribution de protections hygiéniques aux élèves de 8P. Mme Fawer indique que le Canton a lancé en 2020 le projet pilote « Agir contre la précarité menstruelle » dans 51 établissements du Canton (31 écoles obligatoires et 20 écoles postobligatoires). La demande tardive de l'Établissement secondaire de Vevey n'a pas été prise en compte. Raison pour laquelle, le Secteur éducation a mené ce projet séparément. Après un premier test, le Secteur éducation envisage d'élargir aux élèves de 7-8P en installant des distributeurs dans les collèges du Clos et des Galeries du Rivage. Mme Saille rappelle qu'il y a depuis longtemps des distributions de protections menstruelles par les infirmiers/ères scolaires ou les enseignant-e-s pour dépanner les jeunes élèves mais que cela n'est pas toujours confortable pour les élèves qui doivent les demander à l'infirmerie ou à la salle des maîtres. Mme Fawer informe qu'une évaluation sera faite ultérieurement. Mme Singer estime que cela serait très utile également pour les plus jeunes car elles sont parfois très gênées d'en faire la demande. Mme Berrocal demande si tous les types de protections sont présentés dans le cadre de la formation Profa (serviettes, tampons, coupelles, etc.). Mme Saille répond que le sujet est délicat pour les jeunes élèves mais elle imagine que Profa présente plusieurs méthodes.

Mme Roy félicite Mme Singer pour son investissement au sein du Conseil des élèves et son intervention ce soir. Mme Fawer incite Mme Singer à encourager les jeunes élèves à s'investir auprès des Conseils des élèves. Mme Willommet la remercie pour son travail et se réjouit que certains projets portés durant son mandat puissent aboutir.

Mme Willommet précise qu'il existe actuellement à Vevey les 3 conseils des élèves suivants :

- Établissement primaire : 5-6P puis 7-8P
- Établissement secondaire : 9-10-11S

Mme Willommet a rencontré les délégués des élèves de 5-6P en présence de Mme Ferrari, de MM. Waser et Jouhaud. Cette délégation a rencontré 2 élèves, l'un scolarisé au collège Veveysse et l'autre à celui de Charmontey.

M. Jouhaud résume les principales demandes des élèves. A savoir, les poubelles de tri, les installations dans les préaux (cage de football, bancs, etc.), le nettoyage de la Ville et le souhait de perpétuer les opérations telles que « Coup de balai ». Les élèves sont très fiers de collaborer avec les plus grands. L'opération 2022 a permis de ramasser beaucoup de mégots. Les élèves souhaiteraient la mise en place d'un concours avec des panneaux qui pourraient être installés par la Commune.

Le premier Donatroc aura lieu le 22 septembre 2022 au Collège du Clos. Les élèves souhaitent que les projets soient étendus aux collèges moins centraux.

Le gaspillage de l'eau et de l'électricité ont été relevés avec une demande d'installation de boutons-presseurs pour économiser l'eau. Les élèves de l'établissement primaire souhaiteraient plus d'occasions de réunir tous les collèges. Ils proposent l'organisation d'un bal ou d'une boom. M. Waser trouve intéressant que les élèves arrivent avec des demandes mais aussi avec des solutions et des propositions. Il cite la réutilisation des panneaux Covid pour inciter les élèves à fermer les robinets. Il relève un problème de durée concernant la réalisation des projets et souhaiterait que le CETV soit attentif au suivi afin que les demandes des élèves se concrétisent rapidement.

Mme Roy suggère de fédérer les élèves à travers des projets qui existent déjà. Elle cite l'exemple du Festival images. Mme Saille et Mme Ferrari sont intimement persuadées que les collaborations entre les établissements sont très importantes. Elles relèvent cependant que les projets doivent venir des enseignant-e-s. Mme Willommet est favorable à ces projets qui favorisent les passerelles, elle rappelle l'importance de porter des lignes au budget communal afin de les développer.

La Présidente passe en revue les demandes transmises par la délégation des élèves du secondaire qu'elle a également rencontrée. L'ensemble des demandes émises par les élèves de la 5P à 11S sont recensées dans la liste de suivi.

Mme Saille indique que les rencontres donnent une jolie vision de l'ambiance de classe et au sein des établissements. Elle relève également que les enseignant-e-s qui encadrent ces élèves font un excellent travail qui nécessite du temps. M. Calhas suggère que chaque enseignant-e prenne du temps en classe afin que les demandes de l'ensemble de la classe soient remontées lors de ces rencontres. Mme Willommet abonde dans ce sens et estime qu'il est très important de créer des liens entre les élèves et le Conseil d'établissement.

5. Présentation du projet LIFT

M. Jonas Pasche présente le projet LIFT¹. Il s'agit d'un projet national mené également à Vevey depuis une dizaine d'années. A la demande de la Présidente, la présentation Powerpoint est annexée au présent procès-verbal.

Six jeunes ont été récemment diplômés par LIFT sur une volée d'une centaine d'élèves. La sélection a lieu en 9^e année. Il s'agit en principe d'élèves triés sur le volet en fonction de leur motivation et de leur attrait pour le monde professionnel. Le projet LIFT a pour but de contrebalancer la démotivation scolaire et de donner de bonnes habitudes valorisées dans le monde professionnel : ponctualité, langage et tenue vestimentaire adéquats, etc. Dans le cadre de ce projet, ces élèves effectuent 3 stages de 10 semaines à raison de 2 à 4 heures par semaine en parallèle de leur scolarité, après l'école, le mercredi après-midi ou le week-end. Une quinzaine d'entreprises veveysannes participent au projet en offrant ces places de stage hebdomadaires. Les stages ont lieu dans des domaines variés afin de conforter l'élève dans ses choix mais également d'élargir le champ des possibilités. Une petite rémunération prise en charge par l'entreprise est prévue pour les stagiaires LIFT, environ CHF 5.- à 8.- par jour.

¹ <https://jugendprojekt-lift.ch/fr/>

La période de Covid a représenté une année blanche, les entreprises n'étant pas favorables à accueillir des stagiaires durant cette période.

M. Pasche indique que l'équipe encadrante de LIFT a un grand défi à relever car de nombreux jeunes ont besoin de ce programme.

M. Jouhaud s'étonne du petit nombre d'élèves accompagnés et s'interroge concernant le nombre de places de stage à disposition ou d'encadrant-e-s. Du point de vue de M. Pasche, il s'agit d'une méconnaissance du projet y compris au sein du corps enseignant. Il y a également une dévalorisation des apprentissages. Mme Diaz demande quel est le cursus de M. Pasche. Il explique qu'il a eu un cursus académique classique mais qu'il a toujours eu un grand intérêt pour la pratique professionnelle et la formation duale. Durant ses études, il a également effectué des stages dans les entreprises de ses amis pour approcher le monde des entreprises. Mme Saillely relève l'importance du projet LIFT et de la branche AMP² qui est enseignée par Mme Simonin. M. Pasche et Mme Simonin donnent quelques précisions sur le processus de sélection des élèves et sur le contrat passé avec les élèves.

M. Groslimond demande comment le réseau d'entreprise s'est constitué autour de LIFT. M. Pasche répond qu'il s'agit de contacts professionnels et de bouche à oreilles entre les entreprises. Mme Simonin suggère que LIFT soit présenté à Promove³. Elle précise également que l'équipe de LIFT Vevey travaille en réseau avec les autres communes voisines.

Mme Focking demande si le petit salaire est un frein pour le stage. Selon M. Pasche cela ne semble pas être le cas. Mme Fawer donne des précisions sur Ginko qui est complémentaire à LIFT en termes de mesures d'insertion.

M. Roy suggère que le projet LIFT soit présenté au Conseil communal. M. Pasche indique qu'il est en contact avec Mme Ruch, Cheffe de Service des Relations Humaines de la Ville de Vevey, concernant une place de stage d'employé de commerce.

6. Correspondances

Mme Willommet souhaite clarifier quelques points concernant le courriel de M. Méry. Il ne s'agit en aucun cas de mettre le Quart parents sous tutelle mais simplement d'appliquer le règlement cantonal. Elle relève que les problèmes évoqués sont légitimes mais ils devraient, dans la mesure du possible, être soulevés par une association de parents d'élèves. La Présidente souhaite réellement collaborer avec l'ensemble des membres du CETV pour avancer avec des compétences complémentaires.

M. Méry exprime également son point de vue concernant le rôle du Quart parents et espère également travailler ensemble.

Mme Berrocal déplore la forme du message de M. Méry. Elle précise que pour le Quart politique, le CETV est une grande source d'information et une opportunité d'échanger avec les autres Quarts sur les différents projets. Bien entendu le Quart parents doit être soutenu. Elle suggère qu'une heure de début et de fin soit indiquée pour les séances.

Mme Simonin souhaite qu'on instaure un fonctionnement proche du Conseil communal avec un côté plus formel. Que la parole soit donnée à chaque Quart et que les décisions soient protocoles et qu'en cas de divergence cela donne lieu à un vote. Mme Saillely partage l'avis de Mme Simonin.

M. Groslimond regrette le côté « coup de gueule » du courriel précité et estime que chaque Quart peut enrichir les autres.

² Approche du monde professionnel

³ Groupe de Promotion économique de la région Riviera

M. Jouhaud précise que M. Méry s'est exprimé à titre personnel et non pas au nom de Quart parents. Cette missive ne reflète, ni dans la forme ni dans la teneur, l'opinion des autres membres du Quart parents.

Mme Willommet rappelle le fonctionnement qu'elle envisageait, à savoir, chaque Quart peut proposer les points qu'ils souhaitent aborder. Si les Directions d'établissement ou le Secteur éducation peuvent y répondre tout de suite, cela sera fait. Si le sujet est de la compétence du CETV, il sera porté à l'ordre du jour. Si le sujet ne peut être traité immédiatement, il sera traité lors de la séance suivante.

7. Rôle et légitimité du Quart parents (seule tribune des parents veveysans)

Mme Focking expose son point de vue et estime qu'il y a des contradictions. Elle cite l'exemple des OCOM. Elle estime qu'il est intéressant de travailler afin de clarifier les zones grises.

Selon la perspective de Mme Willommet, les sujets qui sont de la compétence des Directions d'établissements ou du Canton ne sont pas pertinents car cela met une certaine pression sur les directrices sans pour autant faire avancer les choses car le CETV, dans ce cas-là, n'a pas de levier d'action.

Mme Schaeli indique que les membres ne savent toujours pas si les sujets entrent dans le cadre des compétences ou pas. Dans le doute, Mme Willommet encourage volontiers à soumettre les sujets afin qu'ils soient traités rapidement.

8. Projet de rénovation du bâti scolaire

La Présidente propose de reporter ce sujet à la prochaine séance car le crédit d'étude n'a pas encore été accepté par le Conseil communal. Mme Simonin indique que ce point fait partie de l'ordre du jour de la prochaine séance et qu'il sera voté lors de la séance du 23 juin 2022.

Mme Fawer évoque la possibilité, en cas d'acceptation du crédit d'étude, puis celui du financement du projet de rénovation de l'ensemble du bâti scolaire, de construire des pavillons modulaires afin d'y installer les élèves durant les travaux. Plusieurs sites sont envisagés dont un à proximité du Jardin du Rivage. Mme Simonin n'y est pas favorable.

9. Affichage numérique frontal : point de situation

La demande de crédit pour l'acquisition et l'installation d'écrans afin de répondre aux besoins de l'éducation numérique dans les classes de la 5P à la 11S Harnos a été accepté par le Conseil communal d'une courte majorité le 19 mai dernier. Le Secteur éducation a immédiatement valider les commandes des 27 premiers écrans afin de permettre leur installation dans les classes du collège Jean Kratzer dans le courant de l'été, idéalement avant la prochaine rentrée scolaire. Mme Fawer précise que cela demande un important travail de coordination avec les différents services communaux, les établissements et les entreprises adjudicataires. Elle remercie les membres du Conseil communal qui ont soutenu ce projet.

10. Point des deux directions d'établissements

10.1 Etablissement primaire

Mme Ferrari indique que l'année scolaire va se terminer par la fête des écoles qui sera organisée sous forme de petites manifestations par collège. Pour cette année encore, le comité de direction de son établissement n'a pas souhaité prendre de risque en raison de l'évolution encore incertaine de la pandémie de Covid. Des cortèges et des activités seront organisés. Les parents seront informés et invités à partager ces moments avec les élèves. Elle précise que la vie scolaire normale a quasiment repris, un certain nombre de parents se déplacent à nouveau pour les réunions de parents.

Pour l'année scolaire 2022-2023, l'Etablissement primaire souhaite poursuivre et développer les projets en lien avec la durabilité. Un contrat de partenariat a été signé avec l'association Eco-schools⁴ afin de mettre en place une dynamique d'éducation au développement durable.

⁴ <https://ecoschools-ch.org/>

Il est également prévu de poursuivre l'opération coup de balai et si possible l'élargir afin de répondre à la volonté des élèves et d'organiser le Donatroc. Elle relève également que les canapés forestiers continueront à être très largement utilisés. Mme Ferrari précise que les membres du CETV qui souhaitent participer à l'Eco-comité sont les bienvenus. Il leur suffit de se manifester par le biais d'un mail.

Le Canton a octroyé, sur la base d'indicateurs socio-économiques, des mesures « Equité ». Cette allocation servira à financer des périodes supplémentaires afin de développer des ateliers de différenciation et d'art pour les petits dans le but de dynamiser l'enseignement. Elle relève qu'il est important de travailler sur les transitions par exemple lorsque les enfants passent d'un degré à l'autre. Un nouveau mode d'accueil des parents des futures classes de 1P-2P a été mis en place. Environ 160 parents se sont déplacés. Plusieurs traducteurs ainsi que l'ensemble des enseignant-e-s étaient présent-e-s et les retours ont été excellents. Mme Ferrari souhaiterait faire de même pour les futures classes de 3P.

Mme Roy a mis en place un projet avec les éducatrices des structures d'accueil de la Ville qui viendront visiter les classes. Son souhait est de créer des liens et des synergies entre les collaborateurs d'un même site et de faciliter les transitions des élèves et les échanges entre professionnel-le-s. Dans la mesure du possible, elle souhaiterait étendre ce type de projets aux différents quartiers de la ville. Mme Diaz propose d'impliquer également les mamans de jour. M. Roy l'envisage dans une deuxième étape.

Mme Willommet suggère également une collaboration avec La Jouerie. Mme Roy répond qu'une visite de cette structure est prévue afin de la faire connaître aux parents.

Mme Roy indique que la journée d'étude sur la parentalité lui a permis de mettre en évidence, l'absence d'une plateforme qui renseignerait aisément les parents. Elle souhaiterait offrir cet outil à tous les parents veveysans et en particulier aux plus vulnérables mais sans que cela ne génère de frais excessifs.

Mme Ferrari évoque le projet « En Avant » qui est destiné aux élèves allophones et organisé avec le Bureau cantonal d'intégration. Elle indique qu'il y a également eu des demandes de parents, en particulier pour les enfants qui ont des troubles. L'entrée à l'école génère dans ces situations une très forte angoisse.

Mme Fawer informe que son service a reçu un financement de la FAJE pour créer un poste de coordinatrice à l'inclusion. Cette collaboratrice pourrait soutenir les projets évoqués précédemment et faciliter le passage de la garderie à l'école par exemple.

Mme Rivier mentionne que sa famille a beaucoup apprécié de visiter l'école un samedi avant la rentrée. De nombreux parents n'ont pas la possibilité de se libérer durant la semaine, cette possibilité est donc grandement appréciée.

10.2 Etablissement primaire et secondaire

Mme Saille estime que la vie normale a également repris dans son établissement qui a organisé des portes ouvertes. Depuis l'amélioration de la situation sanitaire, les parents sont à nouveau très nombreux lors des soirées d'information et lors de la soirée de présentation des OCOM. Ce sont des moments très riches et rares car plus les élèves grandissent et moins les parents ressentent la nécessité d'être présents.

Concernant la transition pour les futurs 8P, les élèves ont pu visiter les bâtiments de leur futur lieu d'enseignement.

Les représentants de l'Etablissement primaire et secondaire ont également rencontré les représentants de l'Association Eco-Schools qui accompagne l'EPS dans la mise en place et le développement de projets dans le domaine de la durabilité. Mme Sévine Rullier, répondante Durabilité pour l'Etablissement, développera avec un petit comité des projets sur le thème du développement durable.

Un important projet concernant l'orientation professionnelle sera également mené avec l'OCOSP⁵ et différents interlocuteurs. Cela nécessite beaucoup de ressources mais pour Mme Sailley, la corrélation entre le projet professionnel et la motivation scolaire est indéniable. L'Etablissement primaire et secondaire bénéficie également de la mesure « Equité » évoquée précédemment. Ce financement servira à mettre en place des ateliers facultatifs (photo, cinéclub, philosophie, etc.). Le but est de donner le goût aux élèves de venir également dans le cadre scolaire en dehors des heures obligatoires.

Mme Sailley rappelle que Le chœur « Smile » de l'Etablissement primaire et secondaire de Vevey ainsi que le Petit Chœur de l'Etablissement primaire donneront le 26 juin 2022 leur concert annuel au Théâtre « Le Reflet » de Vevey. Les jeunes élèves chanteront à 11h30 et les plus grands à 14h00.

Les deux directions d'établissements se sentent très soutenues dans leurs projets et adressent de vifs remerciements au Secteur éducation et à la Ville.

11. Divers et propositions individuelles

11.1 Proposition (Fête des écoles)

Mme Rivier demande si la Fête des écoles avec les carrousels à la Place du Marché, telle qu'organisée il y a quelques années, pourrait à nouveau avoir lieu.

Mme Willommet propose de mettre le sujet de la Fête des écoles 2023 à l'ordre du jour de la prochaine séance. Elle précise qu'actuellement la volonté de la Municipalité est de répondre aux souhaits émis par les deux établissements scolaires. Elle rappelle que la Fête des écoles a dû être repensée en 2019 en raison de la Fête des Vignerons puis par la suite en raison de la pandémie. Mme Fawer précise également que M. Descoedres, ancien Directeur de l'Etablissement primaire, a souhaité que son établissement reprenne en mains l'organisation afin que les enseignant-e-s se sentent plus impliqué-e-s et redynamisent cette manifestation.

Mme Sailley indique qu'elle souhaiterait insuffler plus de convivialité mais qu'il était difficile de mettre en place plus d'activités en fin d'année scolaire avec les ressources actuelles.

Mme Ferrari précise qu'elle avait demandé l'avis des enseignant-e-s concernant les carrousels et qu'ils étaient favorables à une faible majorité pour une grande fête centralisée. Elle n'a pas d'avis tranché sur la question mais admet que cela irait dans le sens des vœux émis par les élèves, à savoir davantage d'activités communes à tous les collèges du primaire.

Mme Fawer confirme que la Ville et le Service de la famille, de l'éducation et du sport viendront très volontiers en soutien aux projets initiés par les établissements scolaires.

11.2 Divers

Mme Simonin demande que les élèves aient l'accès aux casiers dès le premier jour de la rentrée. Cette demande sera transmise au Secteur éducation qui fera le nécessaire selon les indications de la Direction d'établissement.

Mme Simonin demande si le Conseil d'établissement a des souhaits ou des questions concernant la prochaine Foire de Saint-Martin. Mme Sailley demande un temps de réflexion.

M. Méry signale le problème de la vente de drogue aux abords de la gare. Mme Fawer répond que ce n'est pas du ressort de son service mais que la Ville prend le problème très au sérieux. Il a été relayé par la Municipalité aux services compétents et à ASR⁶.

Mme Sailley informe que durant les réunions d'information aux parents de nombreuses questions tournent autour de la sécurité et de la législation, des droits et des devoirs des élèves. Elle suggère donc de mettre le Quart parents en contact avec M. Emery d'ASR afin qu'il intervienne lors d'une soirée qui pourrait avoir lieu un peu avant les vacances d'automne. Cela pourrait donc être organisé lors de l'Assemblée générale des parents d'élèves.

⁵ Office cantonal d'orientation scolaire

⁶ Association Sécurité Riviera

Mme Willommet demande l'avis des membres concernant le lieu de réunion du CETV. Il semble que l'Aula du Clos convienne mieux, idéalement avec des tables disposées en U au lieu des chaises avec les tablettes. Mme Roy estime que cela favorise plus la convivialité que la disposition de la salle du Conseil communal.

Compte tenu de ce qui précède, la prochaine séance aura lieu le **lundi 26 septembre 2022 à 19h00 à l'Aula du Collège du Clos.**

la Présidente :

la Secrétaire a.i. :

Laurie Willommet

Esther Pilet

Annexes : ment.